

ACCOMPAGNER LES PROJETS D'ACCESSION-AMELIORATION



Communauté de communes du Pays d'Ancenis

LE FALHER Charlotte

Responsable Habitat

Centre administratif « Les Ursulines », 44150 Ancenis-Saint-Géréon

02 40 96 44 71

charlotte.lefalher@pays-ancenis.com

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION :

Ce dispositif vise à optimiser la mobilisation du parc de logements existants dans une triple logique :

- Attractivité et revitalisation des centres-bourgs,
- Sobriété foncière et valorisation du patrimoine,
- Accompagnement des ménages dans un projet d'accession à la propriété adapté à leurs besoins et à leurs capacités financières.

L'enjeu est donc d'accompagner le ménage dans la fiabilisation de son projet, en participant au financement des études de maîtrise d'œuvre ou autres expertises spécifiques, en amont ou en parallèle de la réalisation des travaux. En phase travaux, d'autres aides sont potentiellement mobilisables (Région, ANAH, etc.) et cumulable avec le présent dispositif.

TYPE D'AIDE

Subvention

SECTEUR GEOGRAPHIQUE :

Le territoire du Pays d'Ancenis (20 communes)

TYPE DE BÉNÉFICIAIRES :

Propriétaires occupants sous plafonds de ressources PLS

Communes dans le cadre d'une opération d'acquisition-amélioration en vue de revendre les logements à des ménages sous-plafonds de ressources PLS, au titre d'une résidence principale

CONDITIONS DE L'OCTROI DE L'AIDE :

- Sollicitation de l'aide de la COMPA dans l'année qui suit l'acquisition du logement concerné par la demande de subvention
- Dépenses éligibles : honoraires liés au recours à un maître d'œuvre, frais liés à la réalisation d'études ou d'expertises nécessaires à la fiabilisation du projet de rénovation

MONTANT DE L'AIDE :

50% du montant HT de la prestation (cf. dépenses éligibles ci-avant), dans la limite d'un plafond de dépenses de 20 000 € par opération.

ENVELOPPE BUDGÉTAIRE AU TITRE DU PLH 2023-2029 :

420 000 € (hors RH)

